nous aurons, avant la dissolution du Parlement, l'occasion de débattre la question? Elle est importante et la population canadienne y manifeste beaucoup d'intérêt actuellement. Peut-il nous dire quand nous pourrons obtenir quelques réponses aux questions dont le ministre déclare qu'elles ne sont pas de son ressort?

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, tout cela est manifestement irrégulier. Le député n'ignore pas que chaque ministère assume une partie de la responsabilité des mesures de défense civile, surtout des opérations d'urgence qui le concernent en propre. Je le répète, ces opérations sont coordonnées entre elles et ressortissent à l'Organisation des mesures d'urgence qui fait rapport au premier ministre.

L'hon. M. Martin: Voilà qui confirme ce que j'ai dit.

M. Matheson: Puis-je ajouter quelques mots à cette discussion? En toute franchise, je doutais fort au début de ce programme que l'on pourrait prendre des hommes, dont beaucoup étaient sans travail et beaucoup sans formation militaire d'aucune sorte, et en faire des soldats en peu de temps. Je sais que dans ma localité, les Brockville Rifles ont entrepris cette tâche et l'ont accomplie magnifiquement. J'ai visité ces groupes. J'étais un peu au courant de l'Organisation des mesures d'urgence et de la formation donnée par l'association ambulancière Saint-Jean, et j'ai trouvé que la coopération a donné de bons résultats.

Le chef de l'opposition a soulevé un point très important, savoir comment nous garderons le contact avec ces hommes qui ont été formés dans ce domaine et qui s'intéressent maintenant à la question de la survivance. Un des organismes les plus utiles du Canada est certes l'association ambulancière Saint-Jean. Le ministre en conviendra sans doute, puisque son ministère a beaucoup travaillé de concert avec cette association, tout comme le ministère de la Santé nationale et du Bienêtre social. Il me semble qu'au Canada, comme nulle part ailleurs dans le monde occidental, nous avons des hommes compétents qui ont une grande expérience des travaux d'étatmajor, des opérations militaires, etc., qui se sont dévoués à la cause de l'association ambulancière Saint-Jean notamment, et ces derniers mois, à l'Organisation des mesures d'urgence. Quelques-unes de ces personnes de Toronto, de Winnipeg et d'ailleurs pourraient probablement être d'un précieux secours aux services que dirige le ministre, en ce qui touche la question capitale qu'est la coordination de cette activité.

A mon sens, l'Association ambulancière St-Jean du Canada sait quelles personnes il faut recruter et où les recruter, et ce, mieux que quiconque d'autre, y compris les services de l'État. Je pense que nous ne saurions mieux faire que de nous en remettre à cette Association compétente et expérimentée. A l'égard d'un problème de cette nature, la question de la sécurité se pose inévitablement. Or le personnel de l'Association ambulancière St-Jean est des plus sûrs. Le ministre, me semble-t-il, aura à traiter avec nombre de ses confrères militaires et il pourra ainsi bénéficier de leurs conseils et de leur expérience quant à la coordination de l'activité en question.

L'hon. M. Harkness: Nous collaborons étroitement avec l'Association ambulancière St-Jean. En fait, cette Association a les noms de tous ceux qui ont suivi les cours d'instruction spéciale de la milice et qui ont subi avec succès les examens de premiers soins. Nous lui avons communiqué ces noms, et je suis certain qu'elle sait faire bon usage de ces renseignements dans le cadre de son activité propre.

(Le crédit est adopté.)

Aviation royale du Canada-

645. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel important—Crédit supplémentaire, \$31,000,000.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre expliquerat-il exactement à quoi cette somme est affectée, pour la gouverne du comité?

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, ce crédit est destiné à combler un déficit net estimatif de 31 millions de dollars dans les fonds nécessaires à des dépenses en immobilisations, notamment à l'égard d'avions et de moteurs pour l'Aviation royale du Canada. Le principal élément du déficit est le CF-104. Dans le budget principal, la somme de 125 millions avait été prévue pour répondre aux besoins en argent de ce programme. On s'attend aujourd'hui que la dépense dépassera effectivement 174 millions. Ce crédit comprend une dépense de \$1,250,000 pour huit CF-104 biplaces d'entraînement, dont l'acquisition a été autorisée durant l'année et à l'égard desquels aucune dépense n'était prévue cette année. Autrement dit, les livraisons sont plus rapides que nous ne l'avions prévu.

Les autres dépenses qui constituent ce déficit net sont 2 millions, pour l'équipement de soutien du CF-101B, pour lequel aucun montant n'était prévu dans le budget de 1961-1962, et des dépenses de 1.5 million pour le Yukon, le C-106. D'autres postes accusent un excédent, de sorte qu'à la fin de mars, le déficit général sera de 31 millions.

L'hon. M. Hellyer: Quel montant le ministre a-t-il cité pour le 101B?